

LES ACTEURS

- ⇒ **Région / service DFPA¹ (jusqu'au 31/12/2019) :**
 - Cofinance les formations en apprentissage
 - Verse des aides aux employeurs et aux apprentis
- ⇒ **OPCO² (à compter du 01/04/2019) :**
 - Définit et anticipe les besoins en compétences
 - Détermine les coûts et les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage
 - Finance les CFA
- ⇒ **ASP³**
 - Verse l'aide unique aux employeurs
- ⇒ **GIP-FCIP⁴ (organisme gestionnaire) :**
 - Assure la responsabilité financière
 - Formalise les demandes de financement
 - Met en paiement les rémunérations des formateurs
 - Valide le budget du CFA académique
 - Verse la subvention revenant à chaque UFA
 - Etablit le bilan financier
- ⇒ **CFA académique⁵ :**
 - Assure la responsabilité administrative
 - Elabore avec les UFA les dossiers d'opportunité
 - Elabore le budget global annuel du CFA
 - Accompagne les apprentis et les entreprises pour la signature des contrats d'apprentissage
 - Organise la mise en place des formations
 - Organise les instances de concertation
 - Gère le fonctionnement administratif
 - Participe à des opérations de promotion
 - Est l'interface de tous les acteurs
- ⇒ **UFA⁶ (lycée) :**
 - Assure la responsabilité pédagogique
 - Constitue l'équipe pédagogique
 - Organise le fonctionnement de la formation
 - Participe au recrutement des apprentis
 - Organise le suivi et l'évaluation des apprentis

¹ DFPA : Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

² OPCO : Opérateur de compétences

³ ASP : Agence de Service et de Paiement

⁴ GIP FCIP : Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle

⁵ CFA : Centre de Formation d'Apprentis

⁶ UFA : Unité de Formation en Apprentissage

L'APPRENTISSAGE

- ⇒ **Principe :**
 - L'apprentissage permet aux jeunes de se former et de préparer un diplôme en conciliant formation théorique en CFA (centre de formation d'apprentis) et formation pratique en entreprise selon un rythme d'alternance (en jours ou en semaines). La proportion en entreprise est toujours plus conséquente que la part en CFA.
 - Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de **16 à 29 ans**.
- ⇒ **Contrat d'apprentissage :**
 - C'est un contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti.
 - L'apprenti a le statut de salarié et est soumis aux règles de travail de l'entreprise (salaire, horaires, congés, couverture sociale...).
 - Le contrat est conclu pour une durée égale à la durée du cycle de la formation et peut varier de 6 mois à 3 ans.
 - La période d'essai est de 45 jours effectifs en entreprise à compter de la date de début de contrat.
- ⇒ **Démarche :**
 - S'informer notre site internet.
 - Nous envoyer votre candidature par courriel.
 - Prospecter des employeurs.
 - Passer des entretiens avec des employeurs.
 - Signer un contrat d'apprentissage.

Suivez notre actualité sur :



CFA Académique Réunion

CFA académique

24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT DENIS Cedex 9

Téléphone secrétariat : 02 62 29 46 49
Téléphone direction : 02 62 48 14 13

Courriel : cfaacademique@ac-reunion.fr
<https://www.ac-reunion.fr/cfa-academique>

CFA académique

>>> L'apprentissage dans les lycées

Le CFA académique propose des formations en apprentissage du CAP au BTS en partenariat avec des lycées (Unités de Formation en Apprentissage)



académie
La Réunion

CFA académique



académie
La Réunion



REGION REUNION
www.regionreunion.com

Notre réseau de 43 lycées et de 166 formations professionnelles diplômantes nous permet d'étudier toute nouvelle demande d'employeur

LES FORMATIONS

Formations existantes du CFA académique

CAP Agent de propreté et d'hygiène

>>> UFA Lycée Vue Belle - **La Saline**

CAP Métiers de la blanchisserie

>>> UFA Lycée Patu de Rosemont - **St Benoît**

CAP Gardien d'immeubles

>>> UFA Lycée Jean Hinglo - **Le Port**

MC Sûreté des espaces ouverts au public

>>> UFA Lycée Pierre Lagourgue - **Le Tampon**

BP Métiers de la piscine

>>> Lycée Roches Maigres - **Saint Louis**

BAC PRO Métiers de l'accueil

>>> UFA Lycée Nelson Mandela - **Saint Benoît**

BAC PRO Pilote de ligne de production

>>> UFA Lycée Amiral Lacaze - **Saint Denis**

BTS Assurance

BTS Banque, conseiller de clientèle

>>> UFA Lycée Le Verger - **Sainte Marie**

BTS Management commercial opérationnel

>>> UFA Lycée Sarda Garriga - **Saint André**

BTS Services et prestations des secteurs

sanitaire et social

>>> UFA Lycée Marie Curie - **Saint Benoît**

Formations nouvelles du CFA académique

CAP Charpentier bois

>>> UFA Lycée Jean Hinglo - **Le Port**

BTS Développement et réalisation bois

>>> UFA Lycée Jean Joly - **Saint Louis**

BTS Maintenance des systèmes option systèmes de prod.

>>> UFA Lycée Lislet Geoffroy - **Saint Denis**

BTS Métiers de l'eau

>>> UFA Lycée Saint Paul IV - **Saint Paul**

BTS Services informatiques aux organisations

>>> UFA Lycée Bellepierre - **Saint Denis**

Formations en partenariat avec le GRETA Réunion

BAC PRO Gestion administration

BTS Comptabilité et gestion

BTS Gestion de la PME

BTS Gestion des transports et logistique associée

BTS Management commercial opérationnel

BTS Négociation et digitalisation de la relation client

BTS Professions immobilières

BTS Support à l'action managériale

APPRENTIS

⇒ Rémunération :

- La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC, selon l'âge et l'année de formation.
- Elle peut être plus favorable dans certains cas : convention collective, secteur public, succession de contrat.

Age Année	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et plus
1ère	27% 410,73 €	43% 654,12 €	53% 806,24 €	100% 1 521,22 €
2ème	39% 593,27 €	51% 775,82 €	61% 927,94 €	
3ème	55% 836,67 €	67% 1 019,22 €	78% 1 186,55 €	

⇒ Aide au permis de conduire :

- Afin de financer le permis de conduire, une aide de **500 €** sera versée aux apprentis par l'État via le CFA.
- Il faut être âgé de 18 ans, avoir signé son contrat et être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.
- Un formulaire de demande sera fourni par le CFA.

⇒ Prestations :

- Accès aux infrastructures des lycées
- Possibilités de restauration et d'hébergement

EMPLOYEURS

⇒ Aide unique aux employeurs :

- Les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide forfaitaire de l'État pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage visant une certification de niveau V ou IV (CAP à BAC PRO ou titre professionnel) :
- 1ère année : **4 125 €** maximum
- 2ème année : **2 000 €** maximum
- 3ème année : **1 200 €** maximum

⇒ Exonération de charges sociales :

- Pour le secteur privé, les exonérations de cotisations sociales prévues pour salariés s'appliquent aux apprentis.
- Pour le secteur public, l'employeur de l'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations sociales d'origine légale et conventionnelle qui sont à sa charge, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

NOUVEAUTES

Dispositions applicables pour les contrats signés à compter du 01 janvier 2019

Loi du 05 septembre 2018 : pour la liberté de choisir son avenir professionnel

⇒ Apprentis :

- Le contrat d'apprentissage est dorénavant ouvert aux jeunes de **moins de 30 ans**.
- La rémunération mensuelle est augmentée de 30 € pour les jeunes de 16 à 20 ans.
- Tous les apprentis majeurs ont droit à une aide pour financer leur permis de conduire.

⇒ Employeurs :

- Une aide unique est versée mensuellement par l'Agence de Service et de Paiement.
- Les contrats d'apprentissage peuvent être signés à tout moment dans l'année sous réserve de respecter les contraintes liées à la formation.
- La durée des contrats d'apprentissage peut être modulée pour tenir compte du niveau déjà atteint par le jeune.
- La procédure d'enregistrement des contrats d'apprentissage est simplifiée.

Suivez notre actualité sur :



CFA Académique Réunion

CFA académique

24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT DENIS Cedex 9

Téléphone secrétariat : 02 62 29 46 49
Téléphone direction : 02 62 48 14 13

Courriel : cfaacademique@ac-reunion.fr
<https://www.ac-reunion.fr/cfa-academique>